L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 25 MARS 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI MATIN 25 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE

Par D. E. Morphy, à son magasin d'encan, rue des Magasins, faïence, verrerie, etc.

Par P. J. Spear, à l'angles des rues Toulouse et Royale, vente de gages non-rachetés au bureau de prêts.

Par S. Gutnaut, encaisseur Chartres et Bienville, le fond d'une grande manufacture de cigares en bloc.

Par Hoffman, Marks & Co., à 10 heures et demie, sur les lieux, tous les gages non-rachetés à l'Accomodation Bank, au coin des rues St-Charles et Perdido

Par les mêmes, à leur salle d'encan, marchandises sèches, lingeries, vêtements, etc.

FAIENCE, VERRERIE — Voyez l'annonce d'encan de M. E. D. Morphy.

ATTENTION !

Gages à vendre à l'encan.—Mercredi, 25 courant, MM. Hoffman, Marks & Co., vendront, au coin des rues St. Charles et Perdido, dans l'ordre de liquidation de l'Association de prêt et dépôt (aujourd'hui Accomodation Bank) tous les gages non rachetés, comprenant des diamants montres, chaînes, pistolets, tableaux, coffres forts, serrures de combinaison, grillages, comptoirs et tous les objets appartenant à l'établissement. La vente se fera sans aucune réserve et au comptant. ce qui promet aux acheteurs des chances magnifiques de bon marché. Voyez l'annonce d'encan de MM. Hoffman, Marks & Co.

M. Placide J. Spear, encanteur, vendra aujourd'hui à 11 heures, à l'encoignure des rues Royale et Toulouse, Riches, Diamants, Montres en or et argent des premières manufactures anglaises françaises, suisses et autres, Chaines fanlis, revolvers, machines à coudre, pendules de toute qualité et une enfinité d'autres articles trop long à énumérer. Tous ces articles sont des gages forfaits et seront vendus sans aucune limite. Louage de M. Spear se charge de ce genre de vente le public peut y assister avec la certitude que les lots sont adjugés aux plus fort encherisseur. Avis donc a ceux que désirent des BARGAINS.

SPECTACLES.

Aujourd'hui, 25 mars 1874.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Black Crook, Burlesque.

ST. CHARLES. — La Marseillaise, drame historique.

La valeur productrice du Sud.

Avant la guerre, le Sud ne tenait pas seulement la première place politique dans l'Union, mais il occupait encore la première sous le rapport de la production. Grâce au coton, il permettait à la république américaine d'équilibrer ses exportations avec ses importations. La prolongation de la guerre pendant quatre ans, le blocus des ports du Sud et les dévastations auxquelles furent soumis les Etats colonniers, obligèrent les manufacturiers anglais à transformer leur matériel pour employer le coton de l'Inde à la place du coton américain qui leur faisait défaut.

On craignit, un moment, à la fin de la guerre, que cette transformation et l'habitude prise de se servir des cotons de l'Inde ne portassent un coup funeste à la culture du coton dans ce pays, surtout et le travail, désorganisé par l'émancipation, ne pouvait être réorganisé dans un bref délai.

Si la production n'a pas été complètement anéantie dans les états du Sud, ce n'a pas été la faute des vainqueurs. Dans leur empressement à briser l'influence politique des vaincus, ils ne se sont pas arrêtés à calculer les conséquences de leurs actes.

La reconstruction imaginée dans un but tout à fait politique, n'a pas laissé que d'avoir de sérieuses conséquences économiques. En livrant les gouvernements des Etats du Sud au régime des aventuriers blancs dits carpet-baggers et aux nègres, elle a retardé de plusieurs années la réorganisation des forces productrices de notre section. Il a fallu que les planteurs missent eux-mêmes la main à la charrue et qu'ils déployassent une énergie infatigable pour lutter contre la démoralisation créée chez les noirs par la nouvelle légume politique. Il leur a fallu lutter années de labeur patient et d'efforts incessants pour faire remonter la production à un chiffre à peu près normal, tandis que deux années eussent suffi si le Congrès eût laissé les Etats du Sud procéder tranquillement à leur réorganisation politique et sociale.

Quoiqu'il en soit, le Sud, malgré tous les obstacles que lui a suscités une politique égoïste et inintelligente, est parvenu à reprendre son rang, le premier, dans le tableau des exportations.

Dans l'exposé commercial, pour l'année 1873, fait par la Chambre de Commerce de New-York et publié le 18 mars, nous trouvons les chiffres suivants : Le total des exportations pour l'année finissant le 30 juin 1873, s'est élevé à $649,123,563, y compris $72,905,546 en or et en argent, le tout évalué au papier-monnaie. Dans ce chiffre total des exportations, le coton seul figure pour la somme énorme de $227,243,000. Avant la guerre, la récolte de coton était évaluée, en moyenne, à deux cents millions. Actuellement, bien que les Etats-Unis consomment une proportion beaucoup plus grande du coton récolté, la quantité prise par l'étranger forme plus du tiers de la totalité des exportations et une somme plus élevée que la valeur totale des anciennes récoltes.

Le Sud joue donc le principal rôle dans le mouvement commercial du pays, et le gouvernement central ne peut continuer à méconnaître l'importance de ce rôle, en refusant de traiter cette section sur un pied d'égalité avec les autres parties du pays.

Le New York Herald commente les résultats que nous venons de signaler et il fait ressortir que sur les importations, dont le total est de $563,617,147, il y a environ cent millions d'importations tirées de l'île de Cuba. Puis il ajoute :

Si précieux que soient pour notre commerce les produits des Etats et des pays situés au Sud du nôtre, ils pourraient être rendus bien plus précieux encore par une politique libérale et intelligente. Encouragez-nous, pour tous les moyens, encouragez l'extension de notre commerce avec l'île de Cuba et les autres îles et Etats du Sud, et gardons tout encourager le développement de l'industrie et des ressources de nos propres Etats méridionaux. Il y a plus de richesses à tirer et plus de transactions profitables à réaliser dans cette direction que dans aucune autre du monde.

Cela est très vrai, mais alors pourquoi le *Herald* a-t-il pris part à l'opposition sectionnelle et inintelligente faite au projet du fort St-Philippe; et pourquoi le Congrès, si prodigue dans ses allocations aux plus petits ports du Nord, se montre-t-il si parcimonieux lorsqu'il s'agit de faciliter ou d'améliorer la navigation du Mississippi ?

Louisiane.

Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal publié à Pointe-à-la-Hâche sous le titre de *The Observer*. Il a pour éditeur M. F. S. Caro. Nous y trouvons le compte rendu d'une cérémonie qui a mis en émoi les catholiques de la paroisse le baptême d'une nouvelle cloche pour l'église St. Thomas, dont l'abbé Langlois est le curé. L'abbé Mignot de la cathédrale St. Louis, a officié et a prononcé un sermon qui a dû, l'*Observer*, excité l'admiration de la foule nombreuse de fidèles qui remplissent l'église. Il était assisté des abbés Langlois et Louis Ozan. La nouvelle cloche s'appelle Thérèse. Elle a eu pour parrains et marraines les personnes dont les noms suivent : Edmond Martin ; Mme. Alphonsine Martin ; Theophile Lassalle ; Mme Elizabeth Martin ; Bernard Savoie ; Mme Victoria Dragon ; Capt. Vincent Wood ; Mlle Aline Maury.

On avait choisi pour l'occasion, la messe de Perdinand Lesson, qui a été chantée par MM. Fiegenschuh et mademoiselle Caroline Fiegenschuh. L'un de ces deux messieurs tenant l'orgue.

La cloche neuve a fait entendre sa voix après le concert et tout le monde en a admiré le timbre. Après la cérémonie religieuse, un banquet a réuni les ministres qui avaient officié et les parrains et marraines, ainsi qu'un certain nombre d'autres. Des discours appropriés à la circonstance ont été prononcés. Les clubs, Pélican et Creole avaient été invités au moment du champagne, et leurs représentants ont pris part aux santés portées.

Nous félicitons nos amis de Pointe à la Hache de leur nouvelle acquisition et de la manière dont s'est accomplie la cérémonie du baptême de Thérèse.

L'Annexion de Carrollton.

M. Kellogg a signé le bill de M. Barber qui annexe à la Nouvelle-Orléans la ville de Carrollton et tous ses électeurs. Nous avons dit ce que nous pensions de cette mesure qui, nous l'espérons, ne recevra qu'une application provisoire. Nos édiles municipaux avisés de la signature du bill, ont reçu cette nouvelle sans que la moindre protestation se soit élevée parmi eux, et ils ont nommé le maire Wiltz et les administrateurs Schneider et Calhoun membres d'un comité chargé de recevoir les archives de Carrollton. M. Barber en est venu à ses fins et il a enrichi le corps électoral de la Nouvelle-Orléans de plusieurs milliers d'électeurs de sa couleur et de sa nuance politique. La composition des jurés se ressentira aussi de cette addition de citoyens et l'administration de la justice n'y gagnera guères. Enfin, la bourse des contribuables supportera les charges de cette mesure politique.

MORT DE MR. NODAL.—Nous apprenons avec regret la mort de M. Roman del Nodal, bien connu de toute notre population franco-louisianaise, qui a succombé hier à l'âge de cinquante-huit ans.—

M. Nodal était natif de la Havane, mais, depuis vingt années, il habitait la Nouvelle-Orléans, où il laisse de nombreux amis.

Il était le propriétaire de plusieurs magasins de cigares, et il avait su acquérir une fortune assez considérable par son industrie et par sa persévérance.

Sa mort sera regrettée par les pauvres dont il était un des bienfaiteurs cachés et par ses compatriotes qui ne faisaient jamais appel en vain à sa généreuse et naturelle.

La fête de la Compassion de la Très Sainte Vierge, étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes ; la présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St. Louis, à 7 heures et demie. Vendredi, 27 du courant.

LE CONCERT DES PETITES SŒURS DES PAUVRES.—Nous rendrons compte demain de cette intéressante soirée musicale qui a eu lieu hier à la salle Grunewald, devant une foule nombreuse. Il y a eu un double succès, succès de recette et succès artistique.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Demain jeudi, 26, matinée à midi précis : *Rigoletto*; grand opéra de Verdi.

Jeudi soir, à sept heures, *Roland à Roncevaux*, grand opéra en 4 actes de Mermet.

Les journaux nous font un devoir de rectifier une petite erreur de composition typographique, qui s'est glissée dans notre bulletin théâtral d'hier, et qui nous faid dire que Mlle Denain, a la représentation de *La Favorite*, dimanche, était *probablement* en voix. Cette artiste a mérité beaucoup mieux que ce malencontreux adverbe; qui, au grand préjudice de la vérité, s'est mis à la place du mot *superbement*. Oui, Mlle Denain, dimanche soir était superbement en voix, et jamais ses notes graves ne sont sorties plus vibrantes et plus nettes.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La nouvelle pièce burlesque *Black Crook* a été représentée une seconde fois, hier soir, et a beaucoup intéressé le public. Outre cette pièce amusante, le spectacle se composait de danses et de chansons qui ont été vivement applaudies. Le Chœur du *Busy Bee* et une charge sur la grève actuelle des typographes chantée par M. Douglas ont provoqué une hilarité générale.

On sait, on répétera le même spectacle.

THEATRE ST. CHARLES.—M. Francis Bangs, le tragédien célèbre qui a débuté au St. Charles, lundi dernier, remplira ce soir le rôle de Jean Lacroix dans le drame historique *La Marseillaise*, ou *l'Enfant de la Révolution*.

L'impression favorable produite par le jeu de l'éminent acteur sur tous ceux qui l'ont entendu, les engagera à aller l'entendre encore avant la fin de son engagement.

QUELQUE CHOSE DE POSITIF.—La Compagnie de la Loterie de la Louisiane publie une annonce spéciale pour inviter le public à assister au tirage de la grande loterie à numéros simples, tirage qui doit avoir lieu, samedi prochain, 28 mars courant, à midi, dans le local de la compagnie. Les portes seront ouvertes à midi moins le quart, l'entrée est par la rue Union.

GRANDE CHANCE DE GAIN.—Nous publions plus loin l'exposé du plan offert par la Loterie de l'Etat de la Louisiane pour le 28 de ce mois. Ce plan se recommande à tous les joueurs par une grande simplicité et une clarté incontestable. On sait aussi bien ce qu'on peut retirer que ce qu'on donne, et la garantie est complète. Le lot gagne, quel qu'il soit, gros ou petit, sera payé immédiatement au bureau de la Compagnie, sans délai ni aucune déduction quelconque.

—L'*Orne* emporte le personnel et le matériel destinés à la mission scientifique qui doit aller observer, le 3 juin prochain, le passage de Vénus sur le disque du soleil dans l'île Campbell, à 120 lieues dans le sud de la Nouvelle-Zélande.

Le célèbre capitaine Cook, se trouvant à Tatti le 3 juin 1769, observa le même phénomène.

Le monticul sur lequel il avait établi ses instruments a conservé le nom de Point-de-Vénus. Un énorme figuier banian abritait le campement de Cook; on a établi sur ce point le phare qui indique la passe de Papaïti à chaque marée. Une autre séculaire, que l'administration française a fait entourer d'une grille, est considérée par la population indigène comme sacré.

L'*Orne* a embarqué trois maisonnettes démontables pour abriter la mission, car il fait très froid à l'île Campbell.

☞ Un gros lot de $25,000, un autre de $10,000, un autre de $5,000, 40 de $500 chacun, 200 de $100 chacun, 9 lots d'approximation de $300 chacun, 9 autres lots d'approximation de $200 chacun, et enfin 9 derniers lots d'approximation de $100 chacun, voilà, si nous comptons bien, qui fait un joli total de $85,400! Et ces $85,400 seront certainement gagnés le 28 mars, si tous les billets se vendent.

Une importante arrestation a été opérée à Passy.

C'est celle du sieur Bonnami, ancien membre du comité central. Bonnami a même été pendant quelques jours secrétaire général de la " délégation à la guerre ".

Il y a deux ou trois mois, il a été condamné, tout doucement, sans bruit, à la peine de mort par le 3e conseil de guerre. Il était depuis la Commune employé dans une des grandes administrations de l'Etat.

UN HARPAGON.—Dernièrement est mort à Cambrai, à l'âge de 77 ans, et pour la mi-dire de faim, un homme d'une avarice éprouvée. M. Dewailly (c'est ainsi que s'appelait le défunt) était célibataire, mais il avait cependant institué tous les membres de sa famille, jusqu'au sixième degré de parenté, ses héritiers par portions égales.

Le jour de la levée des scellés, environ soixante cousines et cousins se trouvaient réunis à la maison mortuaire. Quel ne fut pas leur désappointement, lorsque l'on reconnut que l'héritage se composait d'un bois de lit, d'une table et d'une chaise, le tout pouvant valoir une soixantaine de francs !

La consternation était générale, quand l'un des héritiers se rappela soudain quelques recommandations faites autrefois par le défunt. Celui-ci, on l'avait remarqué, survivait toujours avec une inquiétude à la dépense. Il avait donc recommandé qu'on ne fît aucune dépense pour son enterrement, et que le cercueil fût loué. Ce qui fut fait.

Le lendemain, on se rendit au cimetière, et on descendit le cercueil dans la fosse. Mais, ô surprise ! le cercueil, au lieu de contenir le corps du défunt, ne renfermait que des pierres et des briques.

Le vieux Dewailly avait voulu, même après sa mort, économiser les frais de transport de son cadavre.

—L'affaire du crime d'Ampenillac, c'est-à-dire de l'assassinat du baron de la Tombelle, que nous avons raconté lors de la perpétration du meurtre, a été terminée dans la séance tenue cette nuit, après trois jours de débats devant les assises de la Haute-Garonne (Toulouse).

Les deux accusés, Laserre et Mitron, ont été condamnés à mort. L'exécution aura lieu à Toulouse.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La Meilleure Façon de se Dégriser.

Un brave métropolitan qui se promenait hier, vers midi, sur le quai, au pied de la rue Sorapuru, a vu s'avancer vers lui un marin qui trébuchait à chaque pas. Soit qu'il ne fut pas habitué à fouler le plancher des vaches, soit qu'il eut versé de trop nombreuses libations sur l'autel de Bacchus, il ne paraissait pas être dans son assiette ordinaire et ses jambes se dérobaient sous lui, de sorte que l'on eut pu croire qu'au moindre mouvement il allait se laisser choir sur le nez. En un mot, sa marche ressemblait à la signature d'un certain juge fédéral : elle était toute en zigzag.

Le gai nautonier s'est approché trop près de l'eau, et, perdant pied, il a fait un magnifique plongeon dans l'onde bourbeuse du grand fleuve. On a entendu le bruit de sa chûte, on a vu deux grands bras qui s'agitaient convulsivement, puis, plus rien.

Notre matelot se serait probablement noyé, ou il serait devenu fou, car étant hydrophobe, à ce sens qu'il a horreur de l'eau, il en aurait bu un peu plus que de raison, si le brave policier dont nous avons parlé plus haut n'était venu à son secours et n'avait rempli les fonctions d'un chien de Terreneuve avec beaucoup de sangfroid et de courage. Le marin, lassé de nouveau sur terre ferme et remis sur ses pieds, est parti au pas de course, sans même remercier son sauveur. Le bain avait eu pour effet immédiat de le dégriser complètement.

Coup de Pistolet.

Une querelle s'est engagée, hier matin, dans le café situé au No 89 de la rue Dryades, entre deux hommes nommés Albert Allen et Samuel Barrow.

Après l'échange de quelques paroles désagréables, Barrow a tiré un pistolet de sa poche et a fait feu sur Albert Allen, l'atteignant au côté gauche et le blessant grièvement. Il a été transporté à l'hôpital de charité et son agresseur a été arrêté.

Accident.

Un homme du nom de Charles Wilkes, âgé de 25 ans, a été envoyé hier matin à l'hôpital de Charité. On l'a trouvé à bord du steamer Ruth avec une jambe fracturée.

Il a dit qu'il était dans cet état depuis trois semaines, et que c'était le résultat d'une chûte qu'il avait faite à l'embouchure de la rivière Ouachita.

Le Journal des Grévistes.

Les Compositeurs en grève ont publié, hier après-midi, sous le titre de " New-Orleans Bulletin," un journal du soir ayant le format d'une demi-feuille. Le nom de M. D. C. Byerly paraît en tête du *Bulletin* en qualité d'administrateur. Le journal a été imprimé avec le matériel de feu le *Herald*, qui a été mis à la disposition des grévistes par celui ou ceux qui en valaient le contrôle.

Nous avons entendu dire que les grévistes devaient faire paraître un journal du matin sous le titre de l'Union *Typographique*. Ils emploieront probablement le même matériel. Nous n'avons pas de renseignements précis à ce sujet.

Un Incendie Considérable.

PERTES ÉVALUÉES A $35,000.

Le feu s'est déclaré, hier matin, vers une heure et demie, dans la maison inhabitée sise au No. 225 de la rue du Canal, et, en moins d'une heure, tout l'îlot, entre Rampart et Bassin, était en flammes.

Nous donnons la liste des propriétés qui ont été détruites : la maison No. 216, rue du Canal, coin Remparts, occupée par M. J. Janet qui y tenait une coutellerie. Ses pertes sont couvertes par une assurance de $7,000 à la compagnie Etna et à la compagnie Franklin.

La maison au No. 218, occupée par J. Vincenti, un fabricant de cigares, dont les pertes sont évaluées à $1,400 sans assurance.

La maison au No. 220, occupée par Mme Kohlman, une modiste. Les pertes sur les marchandises sont évaluées à $6,000, couvertes par une assurance de $1,800 à la compagnie Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

La magasin de modes de Mme Siewa, au No. 224, assuré pour $2,000 à la Compagnie des Marchands. Le No. 226, occupé par Mme Grunan, une autre modiste, assuré pour $850 à l'Association Mutuelle Américaine. La teinturerie de M. J. Clode, au No. 228, pertes évaluées à $800 et couvertes par une assurance de $500. La lignes sises au No. 230, sous Canal au Bassin, occupée par Jules Delauney, un coiffeur. Pertes évaluées à $3,000 et couvertes par une assurance pour ce montant à la Compagnie des Marchands.

Toute la rangée des maisons qui ont brulé appartenait à M. Claude Tiblier. Ses pertes, cependant sont couvertes entièrement par une assurance à la Compagnie des Marchands.

On a lieu de croire que le feu est l'œuvre d'un incendiaire et les agents de la police secrète sont sur les traces des coupables.

Un Autre Incendie.

Vers onze heures et demie, hier matin, le feu s'est déclaré dans le grenier de la maison en bois, à un étage, sise au No. 259 de la rue des Ursulines, entre Claiborne et Derbigny, appartenant à Mme Pignatel et habitée par Mme Harry Marshall.

La bâtisse a été détruite, mais, elle était assurée pour $1,000 à la compagnie Hope. Les meubles n'ont été que très légèrement endommagés.

Les pertes sur la bâtisse sont couvertes par une assurance de $2,500, à l'Association Mutuelle de la Nouvelle Orléans, et M. Dancausse est garanti par une assurance à la Compagnie des Marchands.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Wiltz. Tous les administrateurs sont présents.

M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances, relatives à des règlements de comptes, qui sont approuvées sans difficulté.

Une ordonnance est présentée et unanimement adoptée, définissant le parcours de la voie ferrée du nouveau chemin projeté, qui aura pour titre "Canal street, City Park and Lake Railroad."

L'ordonnance accorde le droit de passage à la compagnie dans les rues ci-dessous indiquées :—du terrain basse de la rue du Bassin, coin de la rue du Canal, à Conti, Conti à Claiborne, Claiborne à Bienville, Bienville à Bernadotte, Bernadotte jusqu'au canal d'Orléans, côté gauche, longeant le canal d'Orléans jusqu'à la rue May; May à Génois, Génois à Bayou St. Jean, où la ligne s'arrêtera. Retournant par la rue Génois et May, le canal d'Orléans, côté ouest, jusqu'à la rue Bernadotte et le Chemin de la Métairie. Suivant le Chemin de la Métairie jusqu'à la rue St. Anthony ; St. Anthony jusqu'à la rue Bienville; Bienville jusqu'à la rue Robin; et Bassin jusqu'au coin de la rue du Canal.

Plusieurs pétitions sont présentées et référées aux administrateurs des différents départements, et le conseil s'ajourne après quelques débats ayant trait à la routine ordinaire.

Quatre jours seulement nous séparent de la date fixée pour le tirage de la grande loterie à numéros simples de la Loterie de la Louisiane, tirage qui doit avoir lieu le samedi, 28 mars. Ceux qui veulent choisir leur numero feront bien de se hâter, car les billets s'enlèvent rapidement à tous les pgreaux. La cause de la Loterie de la Louisiane est définitivement gagnée à cojuger par le grand nombre de personnes qui y aventurent de petites sommes puisées sur leurs épargnes.

VINS. — M. U. Bassetti, rue Peters 70 et 72, près de la rue Poydras, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il a reçu par le steamer Louisiana et qu'il a à vendre de grandes consignations de vins de Bordeaux des meilleures marques, ainsi que du Vermouth, de l'huile de Plagniol et des fruits à l'eau de vie.

—Une correspondance carliste publie la lettre suivante, adressée par Don Carlos, immédiatement après la victoire de Somorrostro, au général Castillon, commandant la place de Bilbao :

Général,

Vous connaissez la défaite de Morlones. Dans vous êtes abandonné à vos propres forces et à votre habileté militaire, je devrai être satisfaits. Votre défense a été digne de vos pères.

Les prisonniers que je vous envoie vous diront l'enthousiasme du jeune armée et l'impossibilité de forcer mes lignes, solidement fortifiées.

Votre garnison sera traitée avec les mêmes égards que les braves de Portugalete ; quant aux opinions des Bilbaines, elles seront toutes respectées.

Assez de sang, général ; épargnez à votre belle cité les horreurs d'un bombardement qui, dès ce soir, recommencera plus formidable que jamais.

—L'affaire du crime d'Ampenillac, c'est-à-dire de l'assassinat du baron de la Tombelle, que nous ayons racontée lors de la perpétration du meurtre, a été terminée dans la séance tenue cette nuit, après trois jours de débats devant les assises de la Haute-Garonne (Toulouse).

Les deux accusés, Laserre et Mitron, ont été condamné à mort. L'exécution aura lieu à Toulouse.

ÉMILE OLLIVIER ET L'ACADÉMIE.

Les journaux de Paris publient le discours que M. Emile Ollivier devait lire à l'Académie française, nous en reproduirons les principaux passages politiques dans notre prochain numéro.

Voici, d'autre part, la lettre adressée par lui à M. Patin et dont la communication à l'Académie a déterminé l'ajournement de la réception :

Mardi, 3 Mars.

Monsieur,

Je suis sûr que vous rapporterez à vos collègues ce qui s'est passé entre nous avec la plus loyale fidélité. Cependant, permettez-moi, afin qu'aucun malentendu ne puisse exister, de reproduire par écrit les réponses que je vous ai adressées en vous priant de donner lecture de cette lettre à l'Académie.

Vous m'avez fait l'honneur, ce soir, de vous rendre chez moi et vous m'avez demandé, au nom de l'Académie d'assister demain à une séance extraordinaire, afin de donner connaissance à vos collègues réunis de certains passages de mon discours dont les journaux se préoccupaient, notamment de celui dans lequel je rendais hommage à la personne de l'empereur Napoléon III.

Je vous ai répondu que, malgré mon vif désir de vous complaire et de ne pas déplaire à mes collègues, je ne pouvais me rendre à l'invitation que vous me transmettiez.

En premier lieu, vous sai-je dit, lors de ma lecture devant la commission, j'ai été personnellement outragé sans que le directeur de l'Académie m'ait protégé, ce que je n'ai pu faire moi-même, à cause de l'âge de celui qui me provoquait. Cet outrage a été répandu dans le public, aggravé par des représentations exagérées. Je ne veux pas me trouver placé une seconde fois dans une pareille situation.

J'ai ajouté que mon discours avait été approuvé par la commission ; que le directeur, ayant prononcé sans aucune opposition ces paroles : "Votre commission a jugé les deux discours dignes de l'Académie," j'ai été admis aux honneurs de la séance ; que ces faits constituaient en ma faveur un droit acquis, auquel je renoncerais en consentant à soumettre mon discours à un nouvel examen.

Il m'a paru d'autant plus impossible de souscrire à cet abandon de mon droit que je suis irrévocablement décidé à ne plus changer une virgule à l'hommage affectueux et tout personnel que je rendais au souverain dont j'étais le ministre lorsque l'Académie m'a honoré de ses suffrages.

Je vous remercie encore de la bonne grâce et de l'affabilité avec lesquelles vous avez rempli un mandat peu obligeant pour moi, et je vous offre l'assurance de mes sentiments de respectueuse considération.

ÉMILE OLLIVIER.

M. Emile Ollivier a en outre adressé au directeur du *Gaulois* une seconde lettre que notre cadre nous empêche de publier aujourd'hui.

Passy, Mercredi, 4 Mars 1874.

Monsieur,

Je vous remercie de votre procédé, et je comprends la répugnance que vous éprouvez à discuter ma personne et mes principes, au moment où une décision arbitraire m'enlève la parole, parce que je n'ai pas consenti à me rendre sans raison aux affectueux hommage au souverain que j'ai loyalement servi et qui m'a honoré de son affection jusqu'au dernier moment de sa vie ; mais je vous prie de donner à votre publication définitive des valeurs dont il se déclarer entre eux. Seulement, vous me permettrez de n'y point répondre. Plus tard, quand cela deviendra utile, je n'expliquerai sur toutes choses avec mon pays. En ce moment je crois devoir encore me taire attendre.

Croyez à mes meilleurs sentiments.

ÉMILE OLLIVIER.

La Tribune, organe du parti républicain, dit, à ce sujet, que la situation est maintenant la nouvelle. "Nous nous abstiendrons aujourd'hui, dit-elle, de toute réflexion ; nous avons cru qu'il leur reste à faire, et le parti républicain ne doit pas se mettre en mesure de combattre ses adversaires." Cependant, la *Gironde*, journal des républicains modérés, affirme déjà très nettement son préférence en faveur d'un duc qui sera sa ligne de conduite. Dans une réponse à la *Tribune* qui l'avait blâmé de son refus de soutenir dans l'Assemblée la candidature de M. Ledru-Rollin, notre confrère de la *Gironde* expose avec une grande logique de bons sens et de langage les raisons qui l'ont porté à abandonner cette candidature.

LES ÉLECTIONS.—L'auteur de l'article arrive à l'élection prochaine de la Corrèze, qu'il définit et caractérise en ces termes :

Il ne saurait être question, dans le choix que nous avons à faire, ni de nuances, ni de rivalités de groupes. La pensée qui nous semble dominer partout, celle dont nous retrouvons partout l'expression, est l'élection du 29 mars ne doit être ni *une élection modérée* ni *une élection radicale*, qu'elle doit être une affirmation énergique de notre foi commune en la République et une protestation éclatante en faveur des libertés municipales.

—Un abonné de *l'Evénement*, qui poussait la curiosité jusqu'à ses extrêmes limites, me fait l'honneur de m'écrire, pour me demander l'origine et le sens du mot *bleu*, appliqué aux excellentes cuisinières.

Ce titre remonte à MM. de Souvré, d'Orronne, de Lavardin, de Mortemart, et de Laval. Jadis, amphitryons, ils avaient pour habitude à la cour donnait le droit de porter le cordon bleu. La renommée de leurs tables était telle qu'on s'accoutuma à dire en parlant d'un bon repas : c'est un repas de cordon bleu ! Puis, d'une cuisinière émérite : C'est une cuisinière cordon bleu !

Enfin, par abréviation : C'est un cordon bleu !

Le nom resta.

L'indice d'autres maladies.

Le catarrhe existe quelquefois seul, mais il est plus souvent le symptôme d'autres maladies ; la lettre suivante en donne la preuve.

Collingwood, Onondaga Co., N. Y., 25 janvier 1872.

Au Dr. R. V. Pierce, Buffalo, N. Y.

Cher monsieur,—Permettez-moi de vous faire, en peu de mots, l'historique de votre médicament appelé "Golden Medical Discovery." Il s'agit ici des résultats que j'en ai moi-même obtenus. J'ai soixante-quatorze ans ; je suis naturellement robuste. Depuis quelques années, à la suite d'un excès d'exercice, je souffrais d'une complication de maladies presque incroyable. D'abord, d'un catarrhe qui fut bientôt plus que mes voix passait par mes oreilles —puis, une bronchite, l'allée naturelle du catarrhe, puis des douleurs névralgiques à la tête et aux épaules, puis enfin un gonflement des membres inférieurs et un engourdissement du foie. Je consultai plusieurs médecins distingués et eus vraiment recours à toutes les drogues connues. L'absence et l'appétit et le déperissement m'avertirent que je ne résisterais pas longtemps à toutes ces maladies. Je me retirai chez moi, à la campagne, et me mis à me occuper du marbre de mon tombeau, je ne mis au lit et attendis ma dernière heure. J'ens, peu après, occasion de lire votre annonce, et j'achetai, vos remèdes. Je suis guéri, et je vous prie de vouloir bien douzaine de votre Golden Medical Discovery, je peux quinze livres de plus, les poumons ne semblent plus avoir de mes forces, mes membres ne sont plus enflés, je fais aisément deux-ou trois milles le matin. Avec l'aide de Dieu, vous avez prolongé ma vie de dix à quinze ans. Je souhaite, au demeurant, que vous viviez longtemps dans l'intérêt de l'humanité souffrante.

Votre ami inconnu.

6f—v&c LUTHER COLE.

Marié Par le Rev. Père A. Duval, le Dr. J. J. Hayes à Mme Elizabeth Ryan, née Bernard. Tous deux de cette ville.

Décédé, le mardi, 24 courant, ROMAN DEL NODAL, âgé de 58 ans, natif de la Havane (Cuba) ancien résident de cette ville depuis les derniers 70 ans.

Ses amis, et ceux de sa famille, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après midi.

Le convoi partira de la rue Ste-Anne No. 79 entre Royal et Bourbon.

Bureaux de la Compagnie de Levées de la Louisiane.—Conformément à l'article 5 de la charte, une élection pour directeurs pour l'année aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, No. 79 rue Ste-Anne, entre Royal et Bourbon, le SAMEDI, 4 avril 1874, de 10 heures du matin à deux heures de midi.

TH. I. SEE,
2 m—10f—11) Secrétaire et Trésorier.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nouvelle-Orléans, 23 mars 1874.—A une assemblée du conseil des Directeurs tenue ce jour M. ALBERT BALDWIN a été élu Président et M. W. A. REA, vice-président.

L. V. BAQUIÉ,
24m—10f Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nouvelle-Orléans, 23 mars 1874.—A une assemblée du conseil des Directeurs tenue ce jour

AVIS IMPORTANT.—Ayant appris que des bouteilles vides de célèbre Remède, le DIBRANDO, de MAGUIRE, les remplissent de mauvaise VILLE et les revendent au public comme le VÉRITABLE article, nous prévenons le public de se méfier. Le meilleur moyen de s'acheter le CUNDURANGO DIBRANDO est d'exiger la signature de MAGUIRE sur chaque bouteille. Le DIBRANDO est vendu par tous les marchands en gros et en détail.

MORRISON & WOODWARD, seuls agents, No 12 rue de la Course.

27fév—1m

PIANOS,

LES personnes qui désirent acheter un BON PIANO, à SON MARCHÉ, trouveront un assortiment complet de pianos neufs, et de recommandation, chez RENEWED HALL, No 18, de la rue Baronne.

N. B.—Location de pianos avec privilège d'achat.

22 mars—D et Mer

La Nouvelle Machine "Domestic" à coudre, à l'usage des familles.

NOUS félicitons tous les amis de la famille soit la seule qui mérite la faveur du public, bonnes et reconnues telles, mais maintenons comme prêts à prouver que la machine "Domestic" est supérieure à toute autre machine actuellement au public, tant au prix, c'est plus modique du marché.

M. L. HEDRICK, Agent,
7mars—1mon No 104 de la rue du Canal.

Au Public.

Le grand tirage des billets (numéros simples) de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, aura lieu SAMEDI PROCHAIN, 28 mars 1874, à midi, au dessus de la salle de la Compagnie.

Gros lot.....$20,000
Seulement 10,000 numéros.
Prix du billet : $10 seulement.

Le public est invité à assister au tirage.
Les portes s'ouvriront à midi moins un quart.
Entrée par la rue de l'Union. 22m—M

En Débarquement

Du Steamship "Louisiana" de Bordeaux

100 barriques vin rouge "St-Macaire" De Loo-pay
Ant. Buche & Cie.

250 barriques vin rouge "St-Loubès."
50 " très corsé
50 " vin blanc
100 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis.
200 caisses Vermouth, N. Prati, Sch et
Martini Sola & Cie
300 paniers huile d'olives, Plagniol et Posse.
A vendre par U. BASSETTI,
No 70 et 72, rue Peters, près Poydras.
25 mars—6f

Sun Mutual Insurance Company.

Capital Payé.....$500,000

Dividendes payés sur les actions—Dix pour cent.

Dividendes sur primes participate payables au comptant.

—EXTRAIT DE L'ETAT—
ANNUEL DE 1873 :

Montant net des primes.....	$227,767,61	
Escompte et intérêt.....	44,487,22	271,254,86
Pertes, dépenses, taxes, etc..	185,332,98	
Réserves et dividende sur le capital.....	58,844,73	244,177,66
Bénéfice net.....		$27,767,81
Actif évalué aux taux du marché :		
Actions, Fonds, Prêts et Stocks.....	534,786,84	
En caisse et primes en voie de recouvrement.....	$55,565,86	$589,352,72

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle promptement les pertes aux conditions les plus libérales, à ses bureaux No. 61 de la rue du Camp, coin Commercial Place.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTIER, Secretaire.

DIRECTEURS POUR 1874—

JNO. GAINES,	JAMES BYRNES,
E. J. HART,	A. H. HARRIS,
HENRY RENSHAW,	LIONEL C. LEVY,
HUGH WILSON,	W. B. SCHMIDT,
S. HIGGS,	RICHARD FLOWER,
J. N. WARREN,	C. WEIS,
CHAS. MACREADY,	S. W. TAYLOR,
W. E. SEYMOUR,	J. C. MORRIS,
JAMES I. DAY,	L. ALCUS,
GEO. THOMAS,	R. T. TORIAN,
EMORY KNAPP,	VICTOR MONTEREZ,
G. M. BAILY,	ISAAC L. HAAS.

24 mar

Direct Trade Company

(COMPAGNIE DE COMMERCE DIRECT)

LES négociants, petits et grands, peuvent maintenant importer leurs marchandises directement de l'Europe à la Nlle-Orléans, aux plus bas prix possibles, par l'intermise de "Direct Trade Company" dont le Dr. Thos. D. Worrall est agent et directeur américain. Les bureaux en sont au second Building, r